

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N° 81-161 du 28 Mai 1981

chargeant le Camarade Moussa ALI TRAORE Ministre des Enseignements Maternel et de Base de l'intérim du Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel pour compter du 30 Mai 1981.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 81-157 du 26 Mai 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 27 Mai 1981.

DECRET :

Article 1er.- Pour compter du 30 Mai 1981, le Camarade Moussa ALI TRAORE Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel pendant l'absence du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Mai 1981

Pour le Président de la République absent, le Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,

  
Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMB-MEMGTP 6 autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-